

L'ÉCUREUIL À VENTRE ROUGE

UNE ESPÈCE INVASIVE DANS LES ALPES- MARITIMES

Carte d'identité de l'espèce



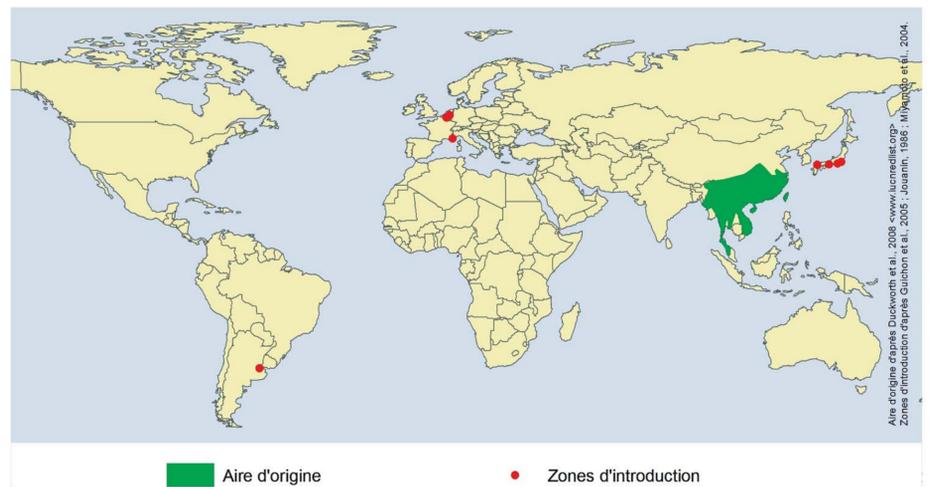
Nom commun : Ecureuil à ventre rouge
Ordre : Rongeurs
Espèce : *Callosciurus erythraeus* (Pallas, 1779)
Mensurations (adulte) : poids ≈ 350 g
 Longueur • tête-corps : 21,8 cm • queue : 17,3 cm
 • pied postérieur : 4,8 cm • oreille : 1,9 cm
Pelage : brun olive, queue gris-noir, ventre roux-acajou
Habitats : forestiers (feuillus et/ou résineux)
Abri : nids constitués de branches entrelacées
Activité : diurne, arboricole ; cris fréquents et variés
Domaine vital : mâles : ≈ 4 ha femelles : ≈ 2 ha
Reproduction : ≈ 2 portées/an ; 1 à 3 jeunes/portée
Alimentation : fleurs, fruits et graines de diverses espèces selon les saisons, écorces d'arbres ; part animale peu importante (insectes)
Densité : ≈ 3 ind./ha en zones forestières
Abondance : plusieurs milliers dans les Alpes-Maritimes

SON ORIGINE ET SA PROGRESSION EN FRANCE

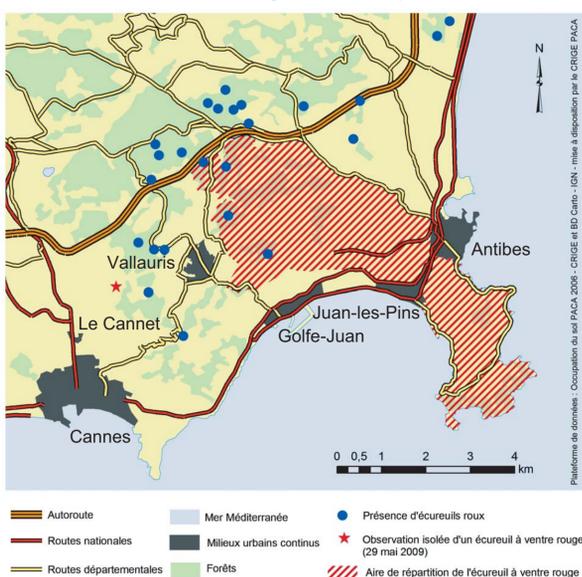
Originaire du sud-est de l'Asie, l'écureuil à ventre rouge a été introduit au Japon (1935-1954), en Argentine (1973), aux Pays-Bas (1998), en Belgique (2005) et en France où un particulier aurait relâché quelques individus sur le Cap d'Antibes à la fin des années 1960.

Cantonnée sur la presqu'île du Cap d'Antibes jusqu'en 2000 par la barrière d'habitations constituée par la ville d'Antibes - Juan-les-Pins, l'espèce a proliféré en l'absence de compétiteurs et de prédateurs sauvages. Actuellement, limitée au nord par l'autoroute A8, son aire de répartition couvre les communes d'Antibes - Juan-les-Pins et de Vallauris, de premiers individus ayant été observés en 2009 au Cannet.

L'écureuil à ventre rouge dans le monde



L'écureuil à ventre rouge dans les Alpes-Maritimes



DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Dans les Alpes-Maritimes, cet écureuil, improprement appelé "rat de Corée", cause des dégâts similaires à ceux observés dans les autres lieux d'introduction : écorçage de diverses essences d'arbres et d'arbustes, rongement des câbles téléphoniques et des tuyaux d'arrosage, consommation d'agrumes et de fruits. Il est également suspecté d'entrer en compétition avec l'écureuil roux natif, avec lequel il partage les mêmes habitats, les mêmes ressources alimentaires.



En France, de même qu'au Japon, en Argentine et en Belgique, l'écureuil à ventre rouge est considéré comme une « espèce invasive ». Les dégâts occasionnés et les risques liés à son extension ont incité le Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM) à lancer, en 2010, un programme de contrôle de cet écureuil exotique.